



BANKY FOIBEN'I MADAGASIKARA



WORLD BANK GROUP

# LE CREDIT REPORTING RETOUR D'EXPERIENCE DE BANK AL-MAGHRIB



Direction (arial 18)

26 novembre 2019

# SOMMAIRE

1

**1978 à 2004 : Les débuts du système d'information de crédit au Maroc**

2

**2005 à 2015 : « La phase I » du projet crédit reporting au Maroc**

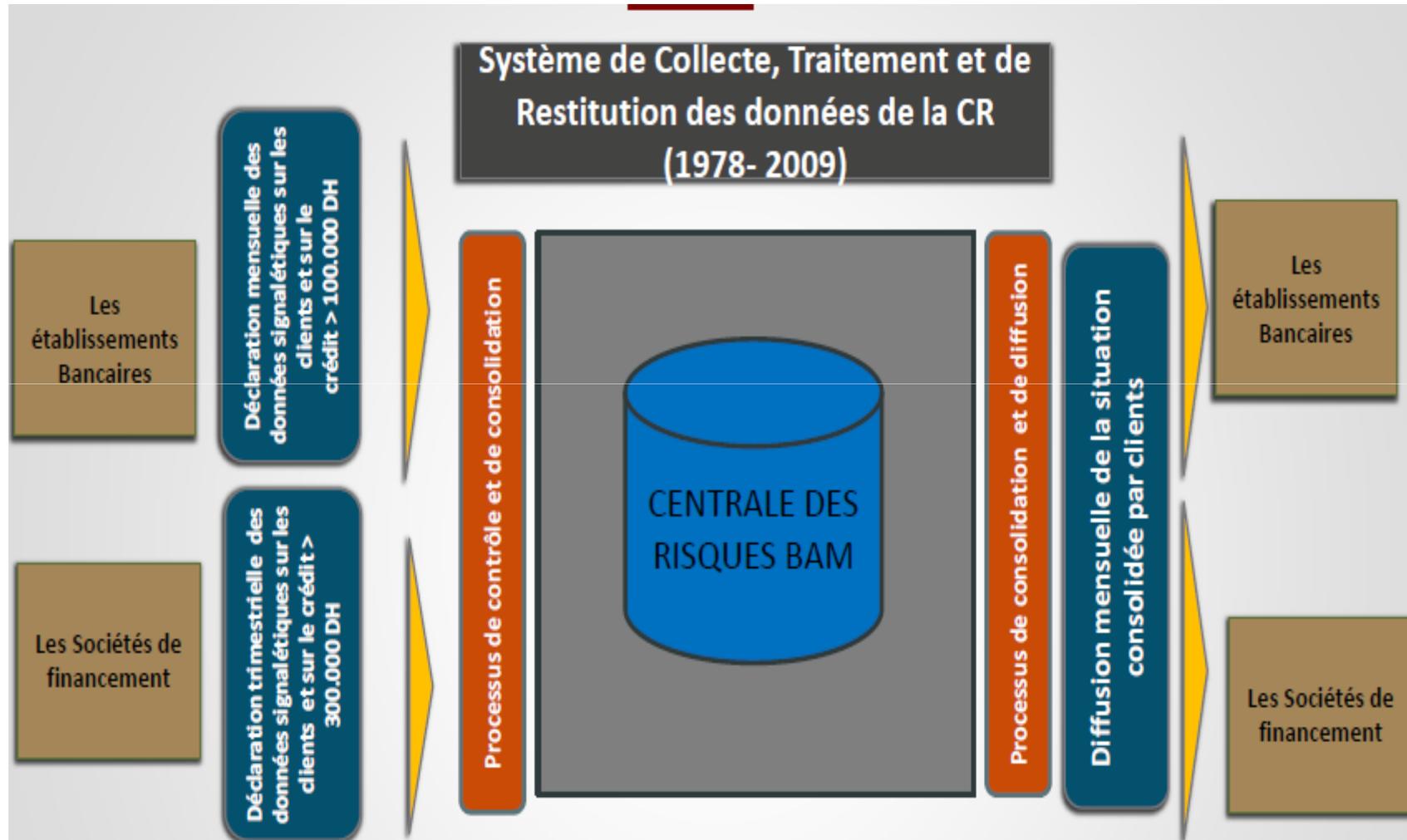
3

**2015 à 2021 : « La phase II » : du projet crédit reporting au Maroc**

4

**Leçons tirées et perspectives**

## Les débuts du système d'information de crédit au Maroc



# LES DÉBUTS DU SYSTÈME D'INFORMATION DE CRÉDIT AU MAROC

En 1978 : pour permettre au secteur bancaire une meilleure gestion de ses risques crédit



Centralise les déclarations des EC relatives aux prêts consentis à leur clientèle :

- Mensuellement pour les banques avec un seuil de 100.000 DHS (10 000 \$)
- Trimestriellement pour les sociétés de financement avec un seuil de 300.000 DHS (30 000 \$)

Fournit des informations sur la situation des clients vis-à-vis de l'ensemble des établissements de crédit.

03 initiatives privées traitant l'information négative pour la réduction du risque crédit



# LES DÉBUTS DU SYSTÈME D'INFORMATION DE CRÉDIT AU MAROC

## Centrale des Risques BAM

- Les données centralisées sont relatives à des encours globaux par clients
- Les seuils de déclaration excluent, de fait, la majorité des sociétés de crédits à la consommation

## les autres fichiers

- **Systeme fragmenté** : impossibilité d'échanger des données entre opérateurs de secteurs différents (banques, sociétés de financement, associations de microcrédit).
- Pas d'information positive

- Evaluations de l'infrastructure de partage de l'information menées depuis 2004
- Conférence en 2005 sur le partage de l'information sur le crédit
- Notation de certaines agences spécialisées.



### Recommandation principale

« 2005: Mettre en place un système intégré d'information sur le crédit »

# SOMMAIRE

1

**1978 à 2004 : Les débuts du système d'information de crédit au Maroc**

2

**2005 à 2015 : « La phase I » du projet crédit reporting au Maroc**

3

**2015 à 2021 : « La phase II » : du projet crédit reporting au Maroc**

4

**Leçons tirées et perspectives**

# RAPPEL DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

---

**2006**

Décision de BAM pour la mise en place d'un Crédit Bureau privé au Maroc avec l'assistance technique de la SFI

**2007**

A/O international sur la base d'un contrat de gestion déléguée fixant les conditions juridiques, techniques et financières auxquelles doivent répondre les postulants

**2008**

Signature de la convention de gestion déléguée entre Bank Al-Maghrib et Experian

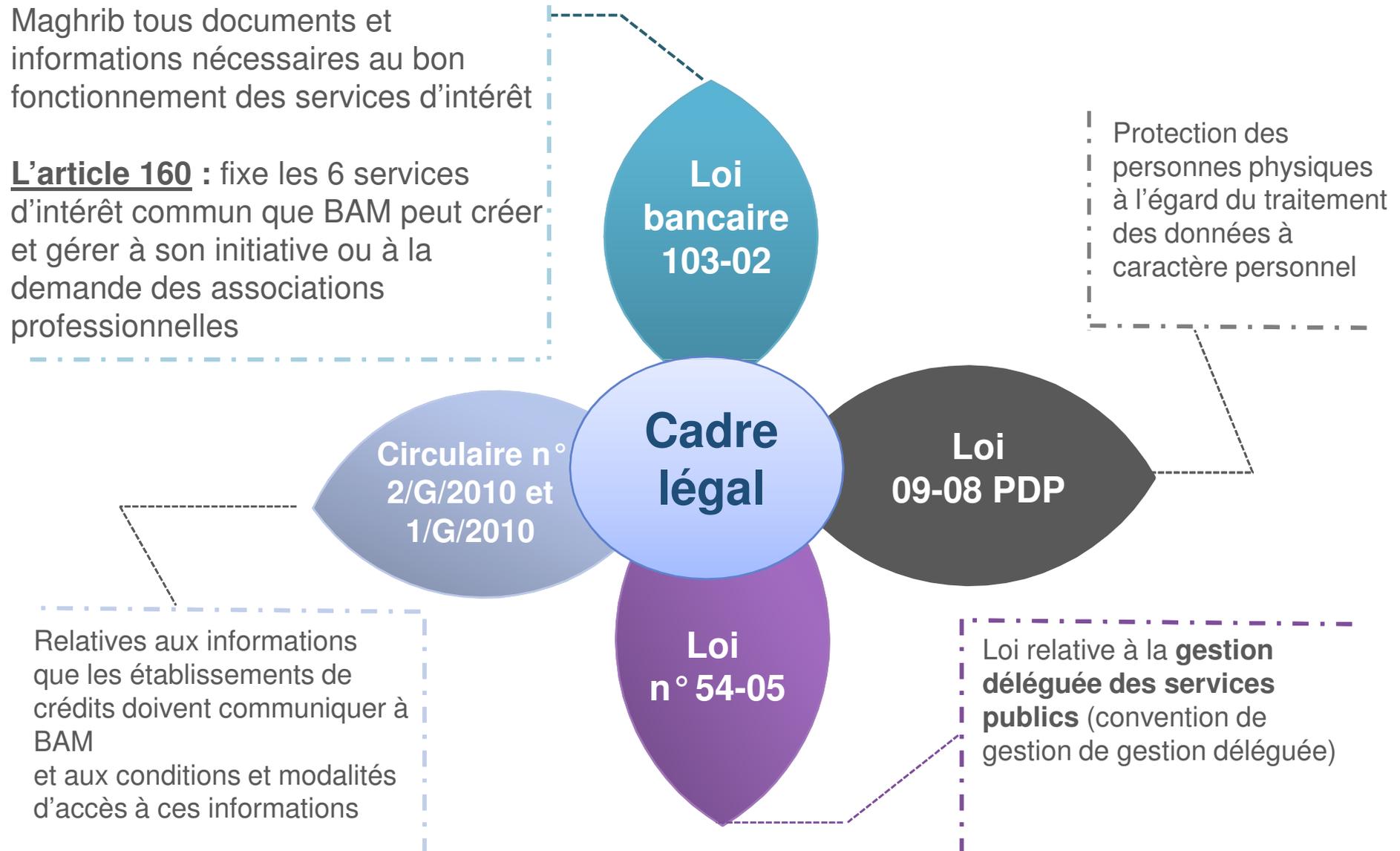
**2009**

Démarrage officiel du Credit Bureau « Experien »

# CADRE LÉGAL

**Article 47** : Instaure l'obligation des EC de communiquer à Bank Al-Maghrib tous documents et informations nécessaires au bon fonctionnement des services d'intérêt

**L'article 160** : fixe les 6 services d'intérêt commun que BAM peut créer et gérer à son initiative ou à la demande des associations professionnelles



# DONNÉES GÉRÉES AU NIVEAU DE LA CR

La centrale des risques crédit recense les données relatives aux :

## Clients

- Informations liées à la personne, physique ou morale
- Informations financières des personnes morales
- Actionnaires des personnes morales

## crédits

- Informations générales des contrats de crédit
- Habitudes de remboursement des crédits
- Les garanties relatives aux contrats de crédit
- Les Co-titulaires et/ou consortiums d'entreprises
- Informations négatives

# DONNÉES GÉRÉES AU NIVEAU DU SERVICE DE CENTRALISATION CD

## Informations générales

- Code EC
- Arrêté

## Informations sur les Personnes physiques

- Nom et Prénom
- Code client
- Identifiant ID
- Nature de client
- Date de naissance
- Nationalité
- Adresse
- sexe
- Téléphone
- Activité
- Registre de commerce
- Code tribunal

## Informations sur les Personnes morales

- Raison sociale
- Code client
- Registre de commerce
- Code tribunal
- Date de création
- Adresse
- Téléphone
- Activité principale
- Identifiant fiscal
- Identifiant association
- Forme juridique
- Taille

## Informations sur le contrat

- Référence du contrat
- N° d'interrogation
- Type de contrat
- Type de crédit
- Type d'échéance
- Objet du crédit
- Code monnaie du crédit
- Capital autorisé du crédit
- Nombre total d'échéances
- Périodicité des échéances
- Date de la 1ère échéance
- Montant de la 1ère échéance
- Date de déblocage du crédit
- Date de clôture du contrat
- Motif de clôture du contrat
- Date de la dernière échéance Payée
- Date de modification des conditions de crédit

## Informations sur les garanties

- Type de la garantie
- Montant global des garanties Personnelles
- Montant global des garanties Réelles
- Date de création de la garantie
- Date de fin de la garantie

## Informations sur les cotitulaires et le consortium

- Code client
- Référence du contrat

## Informations sur les habitudes de remboursement

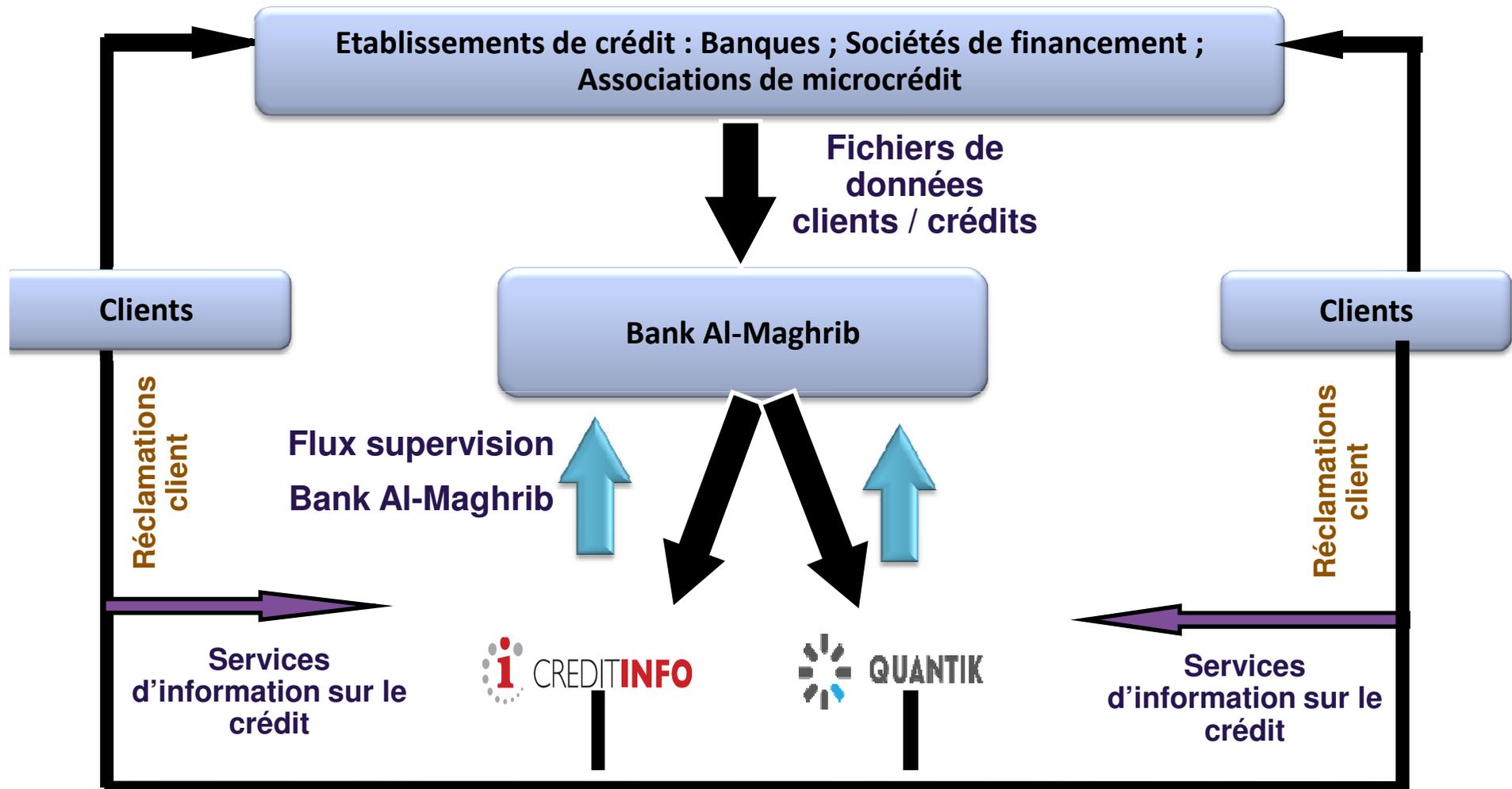
- Montant utilisé du crédit
- Montant restant
- Nb d'échéances restantes
- Montant de l'échéance
- Date de règlement de l'échéance
- Date de la prochaine échéance
- Nombre des échéances Impayées
- Montant des échéances Impayées
- Date de la plus ancienne échéance Impayée
- Statut de paiement
- Date du statut de paiement

## Informations sur les informations négatives

- Code client
- Type d'information négative ou incident
- Date d'observation de l'information négative ou de l'incident
- Montant de l'incident
- Date de sortie



# FONCTIONNEMENT ACTUEL DE LA CENTRALE

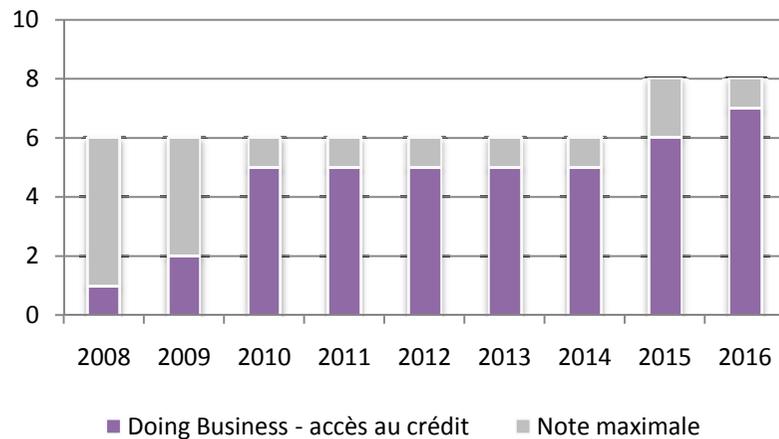


# IMPACT SUR LE CLIMAT DES AFFAIRES

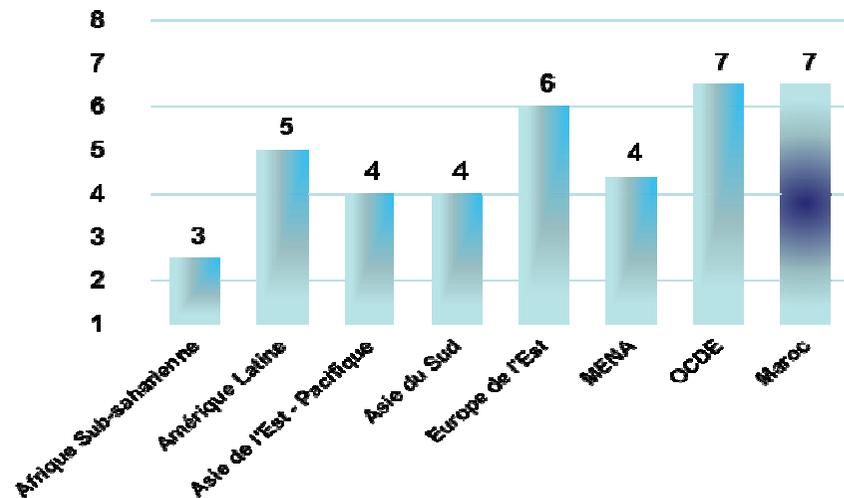
Evolution positive appréciable du critère "Etendue de l'information sur le crédit" au niveau du classement Doing Business contribuant à l'amélioration du climat des affaires.

- ✓ **6 points gagnés** (de 1 en 2008 à 7 en 2018) sur l'indicateur « **étendue de l'information sur le crédit** » (échelle de 0 à 8)
- ✓ L'amélioration du classement du Maroc est liée à l'ouverture des échanges des données avec les CB à celles des entités non régulées par BAM

Evolution de la note du Maroc / Doing Business  
(2008 - 2016)



DB 2017 – Etendue de l'information sur le crédit  
(0 - 8)



# LA CR EN CHIFFRES



12 590 102 contrats



52

6, 91 millions dont 6,55 millions  
personnes physiques et 359 mille  
personnes morales.

# LA CR EN CHIFFRES

---

Le nombre global des contrats actifs enregistrés a augmenté de plus de **165 mille contrats nets (+3,57%)**, pour s'établir à près de **4,80 millions** d'unités (annexe 12).

En montant, l'encours des contrats actifs enregistrés dans la base, a atteint **837,86 milliards** de dirhams, soit une hausse de **3,18%** (annexe 13).

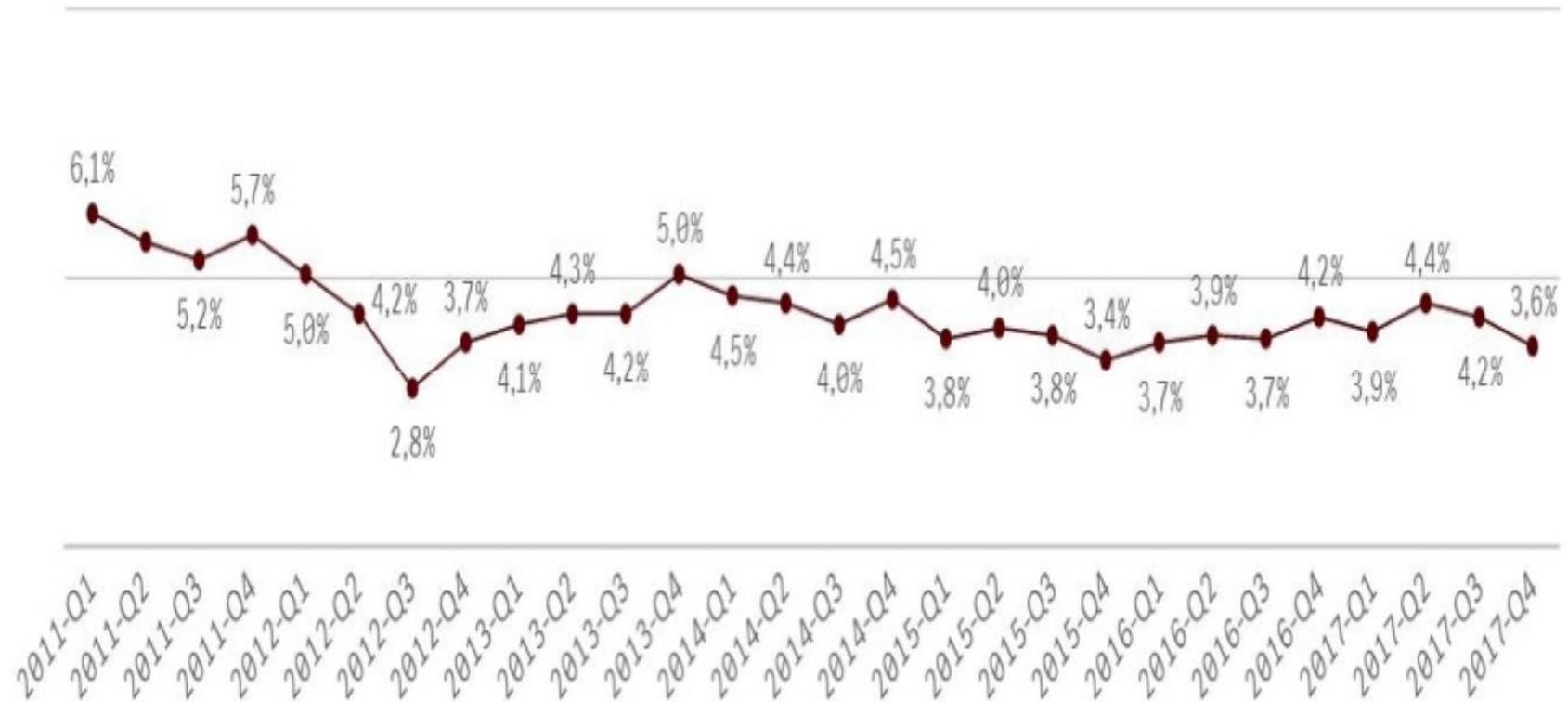
Le nombre total d'emprunteurs ayant, au moins un **crédit actif**, déclaré ou mis à jour au cours des **deux derniers mois**, a atteint **2.967.180** clients, soit une **appréciation** de **2,91%**.

Au titre de l'année 2018, les établissements de crédit ont octroyé plus de **1,85 million de nouveaux crédits**, en évolution de **1,79%** par rapport à 2017.

Au cours de l'année 2018, plus de **1,75 million** de personnes ont contracté un nouveau crédit

## La CR en chiffres

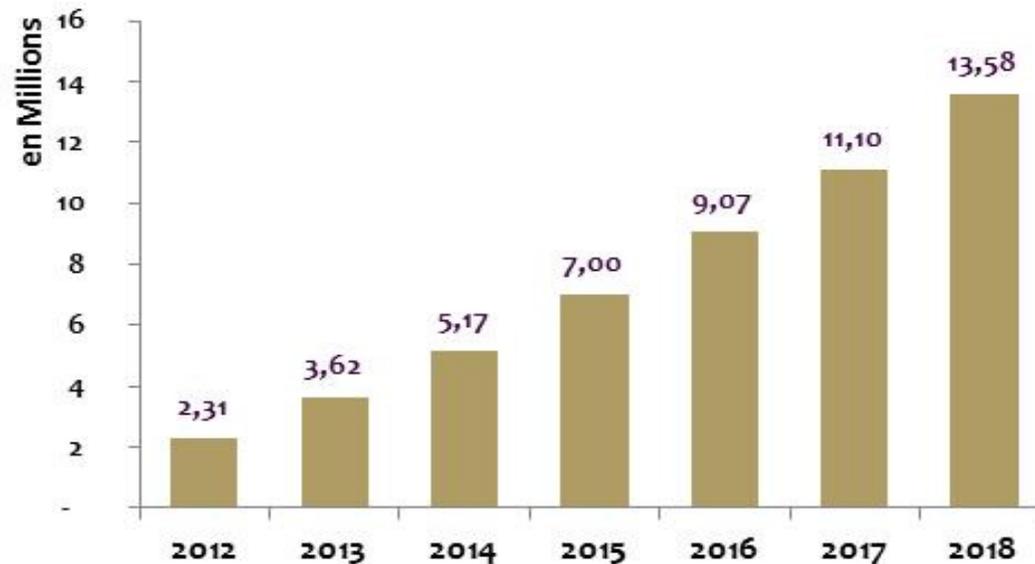
- Evolution des créances en souffrances depuis 2011



# LA CR EN CHIFFRES

---

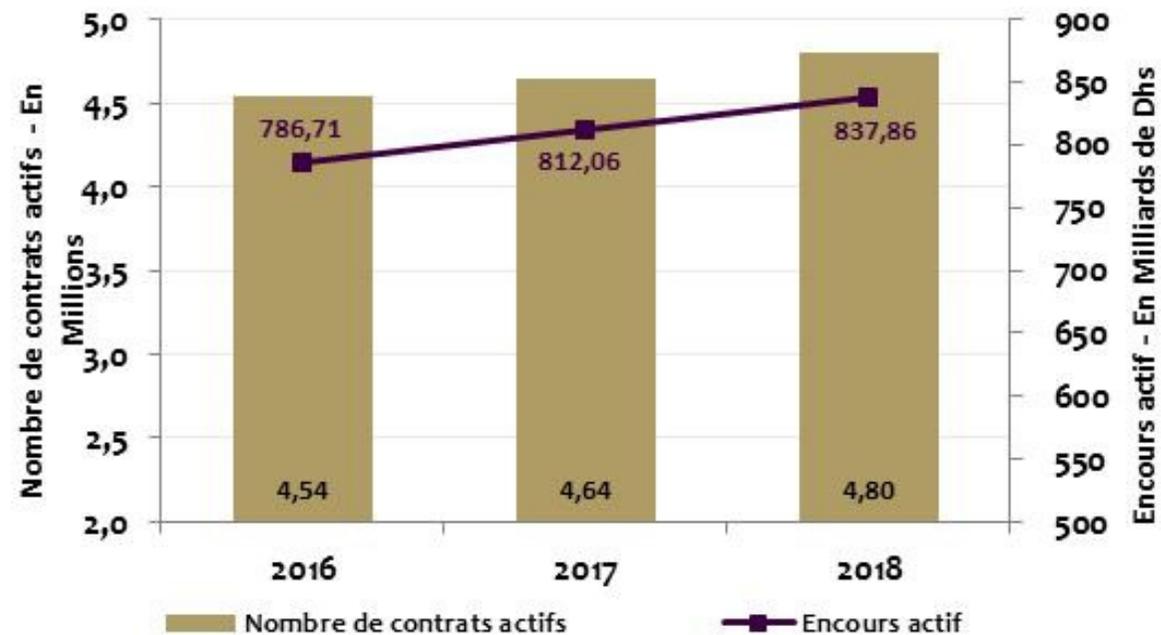
- 13,5 millions de consultations depuis le démarrage du service en octobre 2009
- En moyenne, depuis 2013 plus de 1,87 million de consultations
- 2,48 millions de consultations en 2018



- Durant l'année 2018, le service scoring a été utilisé près de 239 438 fois
- CPU-CPU : environ 85 % du volume global
- Tarif préférentiel pour les Associations de Micro-Crédit

# LA CR EN CHIFFRES

- **4,8 millions** de contrats actifs avec un encours de **837,86 milliards de dirhams** ;



**Evolution annuelle de l'encours des contrats actifs en nombre et en montant**

## Bilan de la « phase I »

---



- Reconnaissance du modèle marocain au niveau mondial (20 pays l'ont étudié et une quinzaine l'ont déjà adopté / adapté)
- Gain en maturité important par les usagers (environ 85 % du volume global des échanges avec les BIC est industrialisé mode CPU/CPU)
- Impact très positif sur le climat des affaires (classement doing business)



- Lourde responsabilité de la BAM dans le dispositif actuel
- Services à valeur ajoutée peu développés au regard des standards internationaux
- Absence des données provenant des entités non-supervisées favorisant davantage l'accès au crédit
- Très faible utilisation de la CDR pour les besoins métiers de la Banque centrale

**Accord de coopération avec la SFI pour accompagner BAM dans sa démarche d'amélioration continue => phase II du projet BAM**

# SOMMAIRE

1

**1978 à 2004 : Les débuts du système d'information de crédit au Maroc**

2

**2005 à 2015 : « La phase I » du projet crédit reporting au Maroc**

3

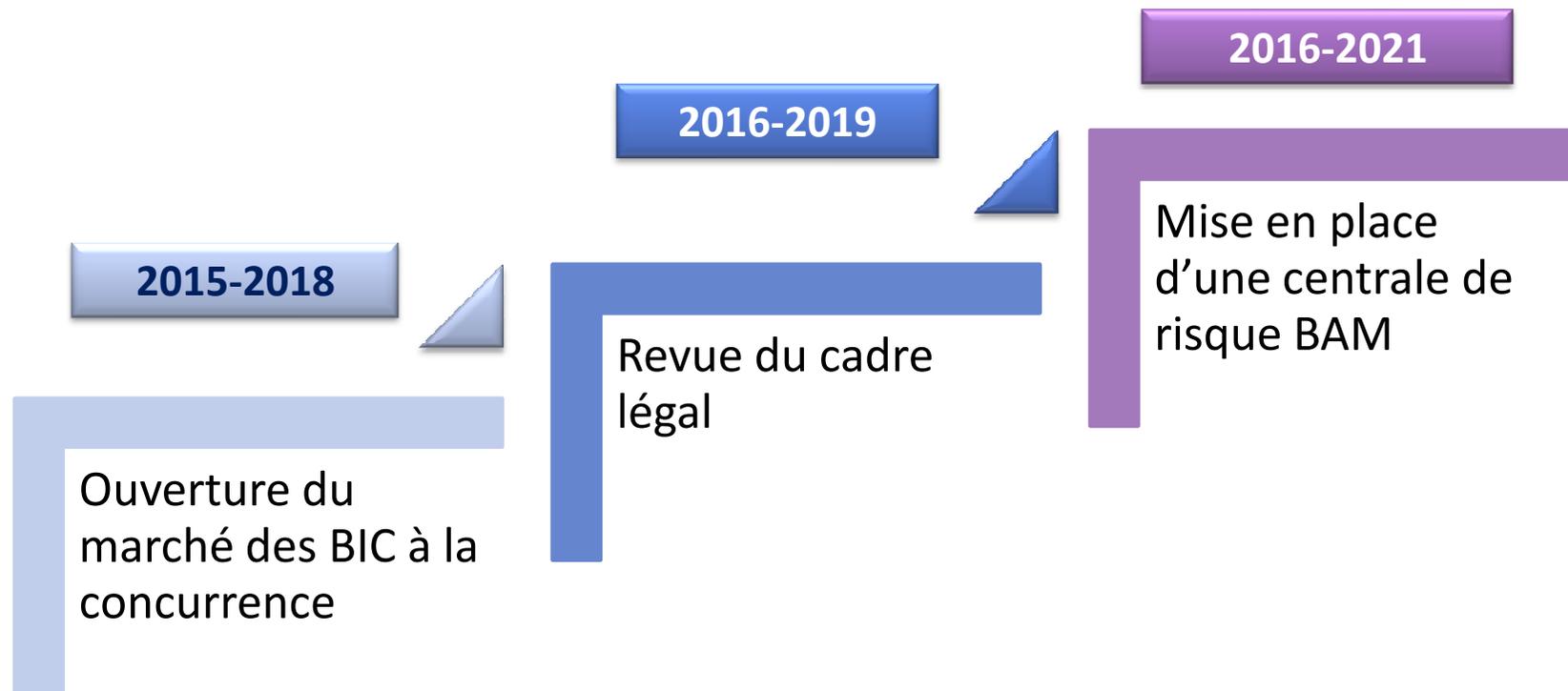
**2015 à 2021 : « La phase II » : du projet crédit reporting au Maroc**

4

**Leçons tirées et perspectives**

# LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PHASE II DU PROJET BAM

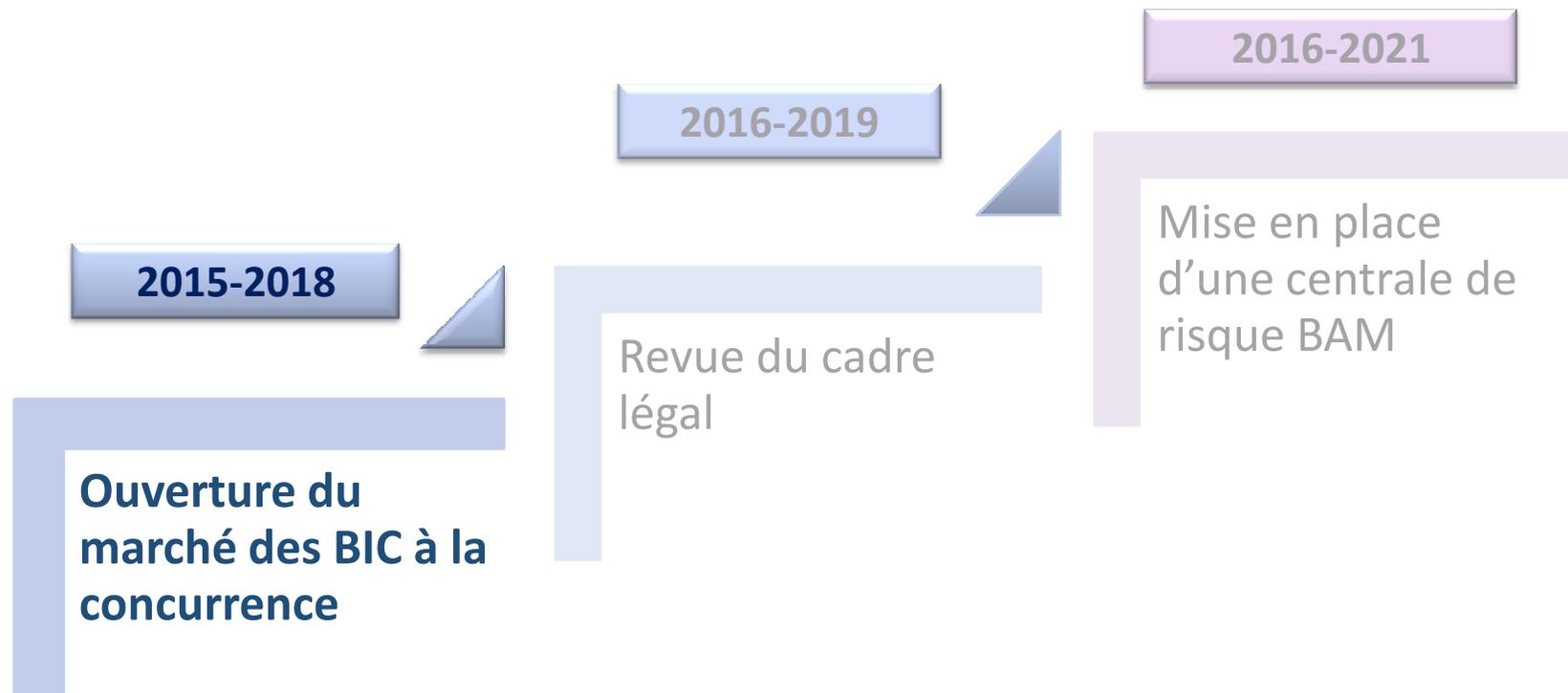
La Phase II du projet « Credit Reporting » est menée selon trois axes majeurs :



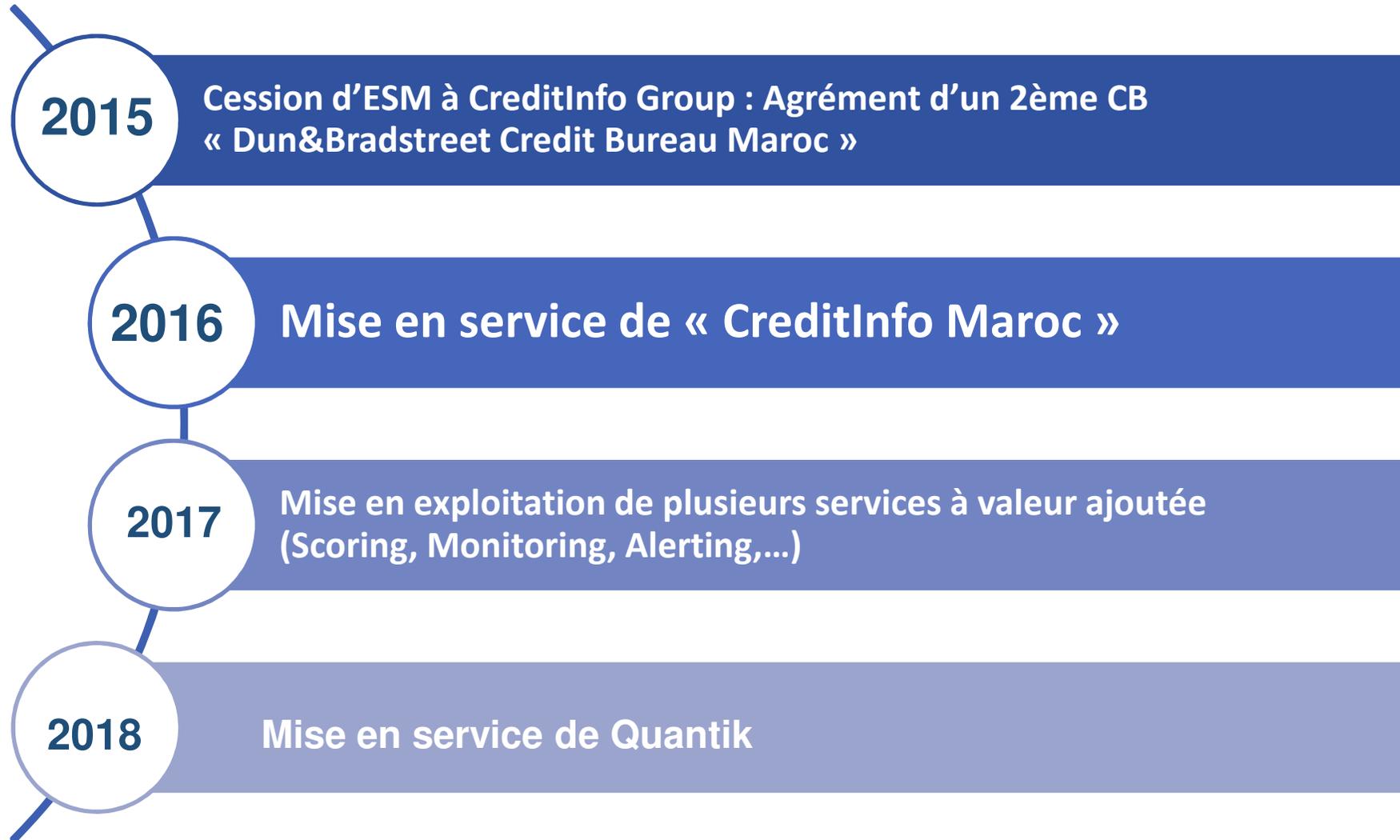
# LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PHASE II DU PROJET BAM

---

La Phase II du projet « Credit Reporting » est menée selon trois axes majeurs :

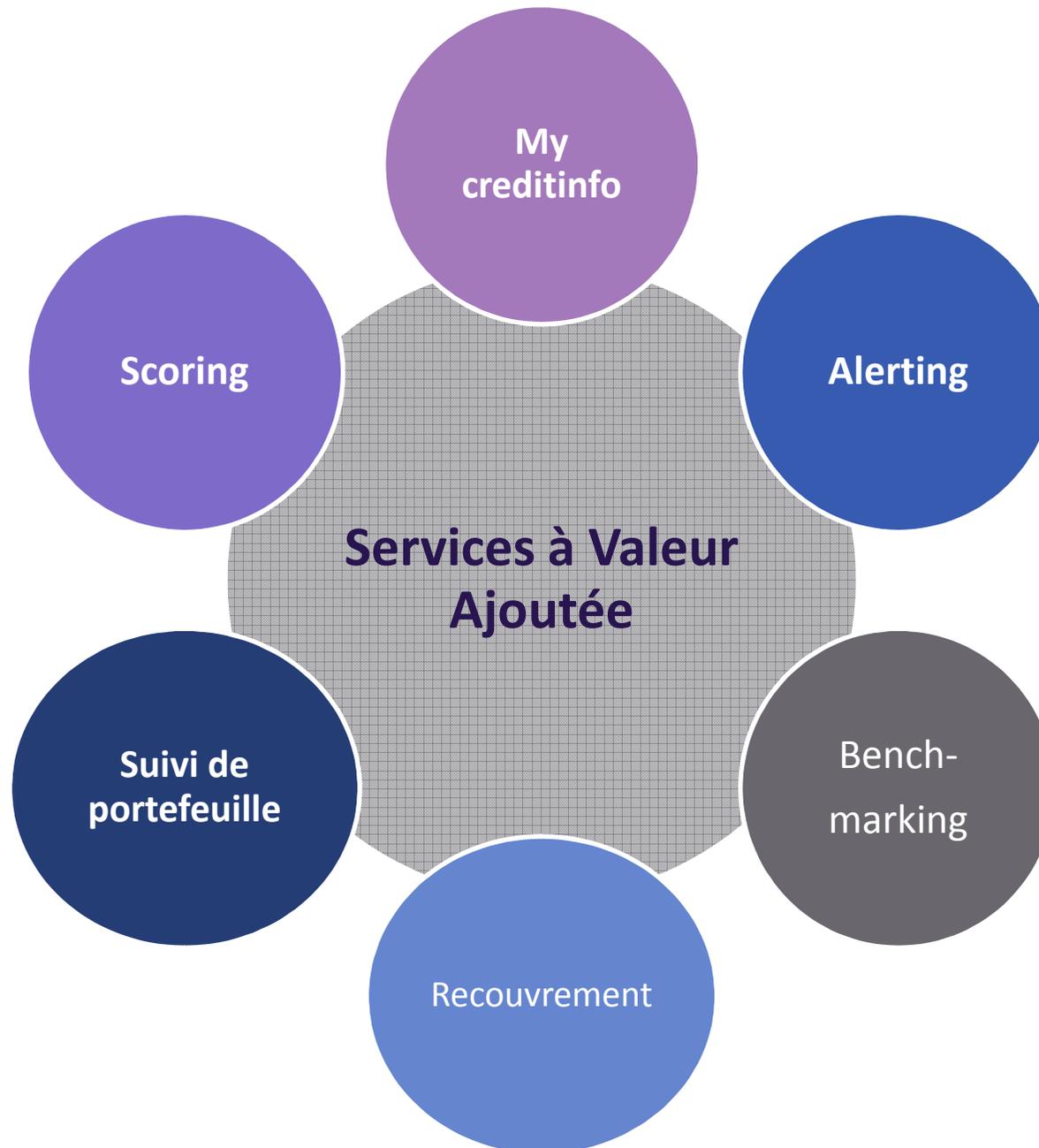


# OUVERTURE À LA CONCURRENCE



# PRODUITS & SERVICES À VALEUR AJOUTÉE

---





## Score credit bureau

Il s'agit d'une **note** contenue dans le rapport. Il a été développé sur la base de variables du Rapport afin de fournir aux utilisateurs **une seule évaluation de l'individu ainsi que les raisons justifiant la note**

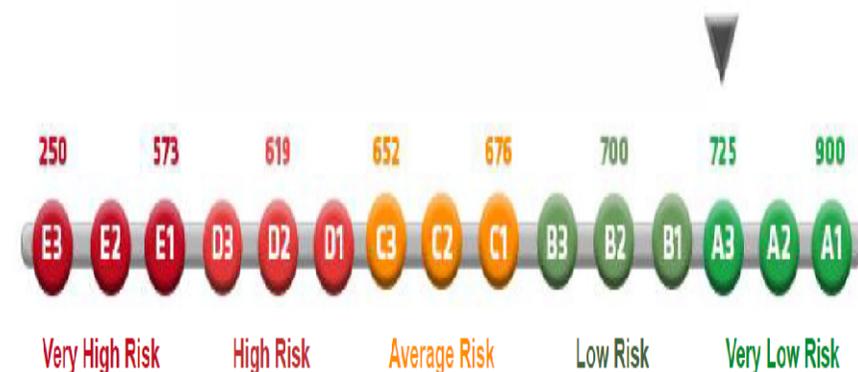
**Probabilité de Defaut** – pourcentage qui prévoit la probabilité qu'un client tombe dans le défaut dans les douze prochains mois.

**Classes de Risques** – une simple interpretation du score et la PD pour une meilleure prise de décision.

## Descriptif de la note

## Creditinfo Predictor (CIP)

CREDITINFO PREDICTOR INFO			
CIP Score	730	CIP Grade	A3
Probability of Default (%)	0.97 →	Description	Very Low Risk



## Reason Codes

No Data.



**Le Monitoring** permet aux établissements de recevoir toute l'information disponible dans le Credit Bureau en masse sur un portefeuille déterminé.



**L'Alerting** permet à l'Etablissement d'assurer un suivi des changements et du comportement d'un portefeuille de leurs propres clients.

Les services proposés par ce produit à valeur ajoutée comprennent :

- ✓ Suivi automatique des changements
- ✓ Notification par email pour alerter de tout changement significatif
- ✓ Possibilité d'envoyer des alertes directement aux personnes concernées

## Produits & Services à Valeur Ajoutée



### Rapport de solvabilité

Le Rapport de solvabilité présente les informations les plus pertinentes sur l'historique des contrats d'un client.

MyCreditinfo permet aussi la possibilité de télécharger un rapport PDF complet et à le partager avec une partie tierce.



### Alertes

Fonction permettant à l'utilisateur de configurer les règles pour les notifications sur les événements liés à son crédit. Les utilisateurs de MyCI ont accès à la page Mes Alertes qui comprend :

- Nouvelle enquête
- Nouveau contrat
- Changement de score
- Nombre de jour de retard de paiement



### Claims

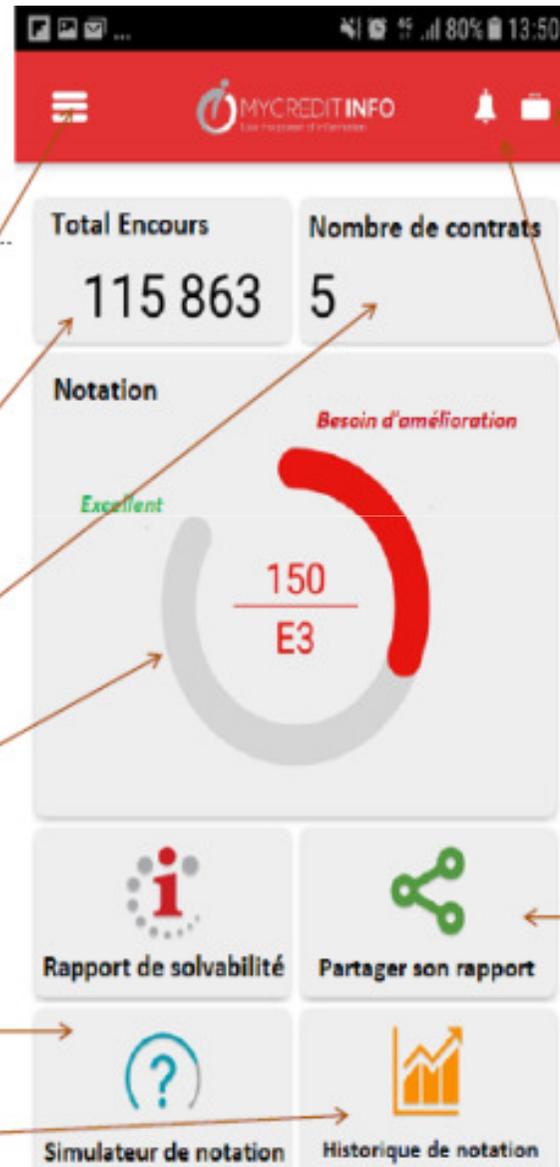
Fonctionnalité permettant au client d'enregistrer une contestation suite à la constatation d'une incohérence relative aux données personnelles ou données de crédits

# Produits & Services à Valeur Ajoutée



## Application Mobile MyCreditinfo

Page d'accueil de l'application mobile MyCreditinfo après identification



Menu

Encours des contrats actifs

Nombre de contrats ouverts

Note de score (avec graphique)

Simulateur de Score

Historique du Score

Wallet

Alertes

Fonctionnalité de partage sécurisé du rapport

Rapport de solvabilité

Partager son rapport

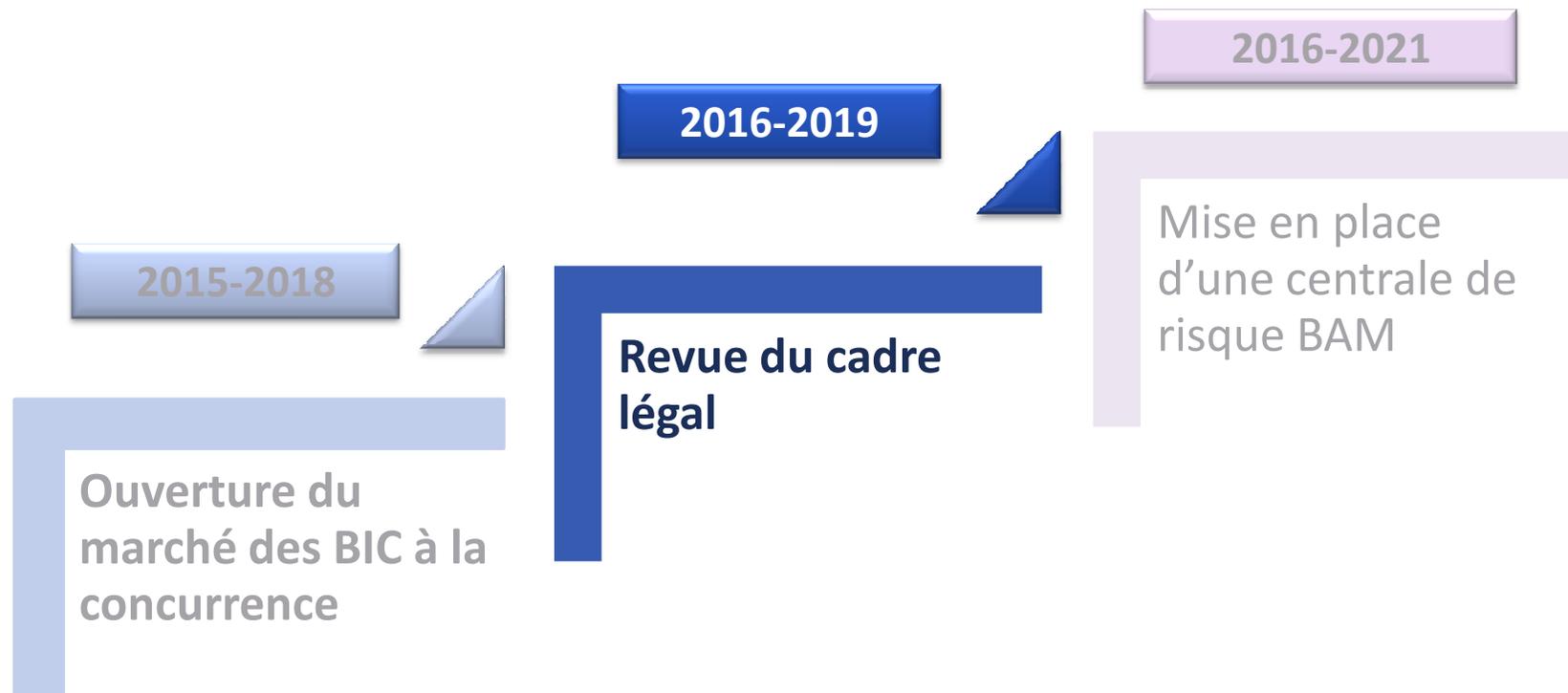
Simulateur de notation

Historique de notation

# LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PHASE II DU PROJET BAM

---

La Phase II du projet « Credit Reporting » est menée selon trois axes majeurs :



# OBJECTIFS ET RETOMBÉES DE LA LOI

---

## Objectifs

- Ouvrir l'activité d'échange d'informations relatives au crédit à d'autres entités non régulées par Bank Al-Maghrib
- Permettre aux établissements de crédit d'accéder à d'autres informations et services d'aide à la décision
- Ouvrir davantage le secteur à la concurrence
- Mettre en place un cadre plus « robuste » pour la gestion de l'activité du « credit reporting » à travers la réglementation de cette activité

## Retombées

- Impacter positivement l'inclusion financière à travers l'échange des données non financières
- Contribuer à l'amélioration du climat des affaires au Maroc (Classement Doing Business)

## Principes de la loi

---

### Réciprocité

- L'accès aux données pour les entités non financières est tributaire de leur contribution au système de partage

### Protection données personnelles

- Confidentialité et protection des données à caractère personnel

### Régulation

- Unicité de régulation et de supervision pour la collecte et le partage des données à caractère financier, pour éviter le chevauchement de compétences entre différentes entités

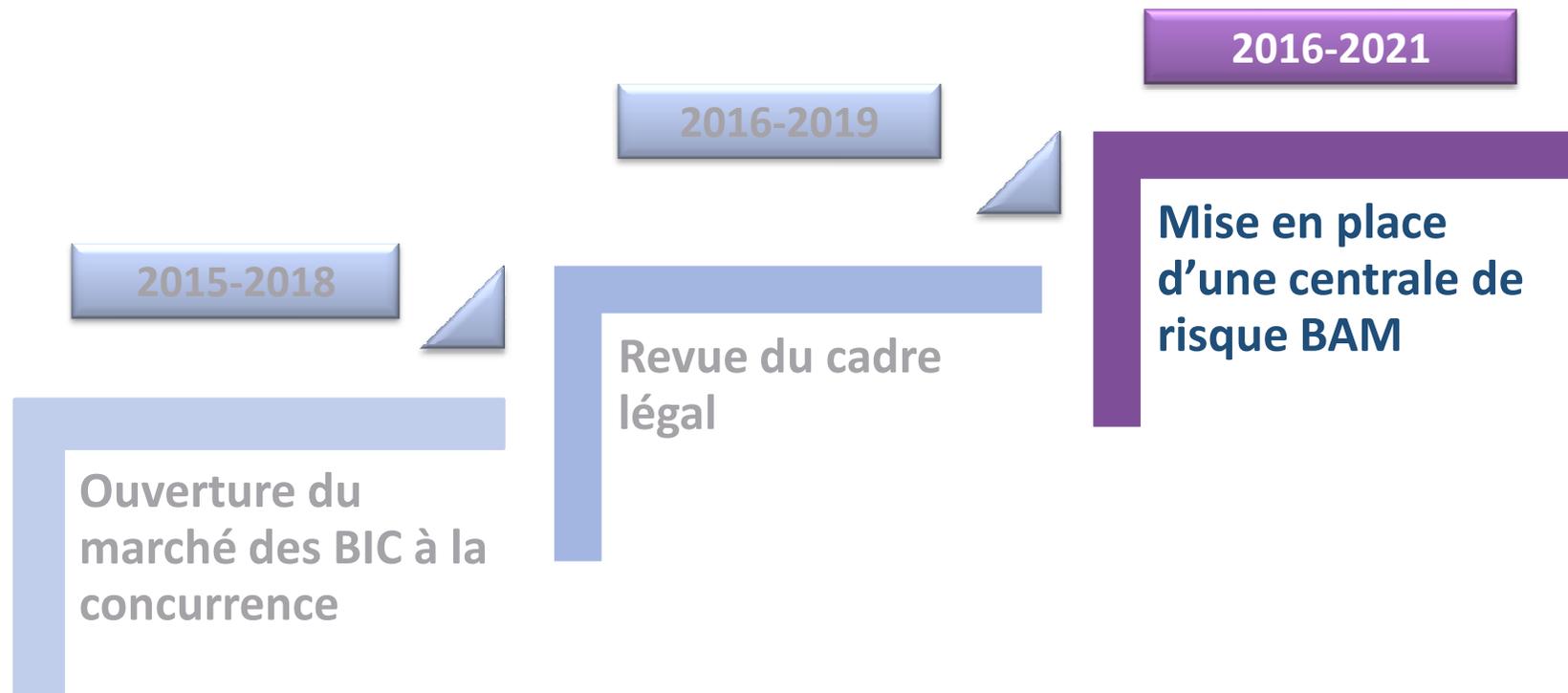
### Consentement

- Consentement éclairé, explicite et préalable des personnes physiques et morales sur lesquelles les informations sur le crédit sont réunies et partagées

# LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PHASE II DU PROJET BAM

---

La Phase II du projet « Credit Reporting » est menée selon trois axes majeurs :



## LES OBJECTIFS DE LA MISE NE PLACE DE LA CDR

---

 Aligner les système de CREDIT REPORTING Marocain aux meilleurs standards internationaux

 Mettre à en place un véritable outil au service de la Banque Centrale dans l'exercice des principales missions institutionnelles, telles que la maitrise du risque systémique, l'exercice de la Supervision Micro-prudentielle et le contrôle de l'évolution de la Place Financière

 Mettre à la disposition des Entités Supervisées des outils performants pour soutenir le processus de gestion des risques

# SYSTÈME DE CREDIT REPORTING BASÉ SUR LES DEUX PILIERS

2 BICs

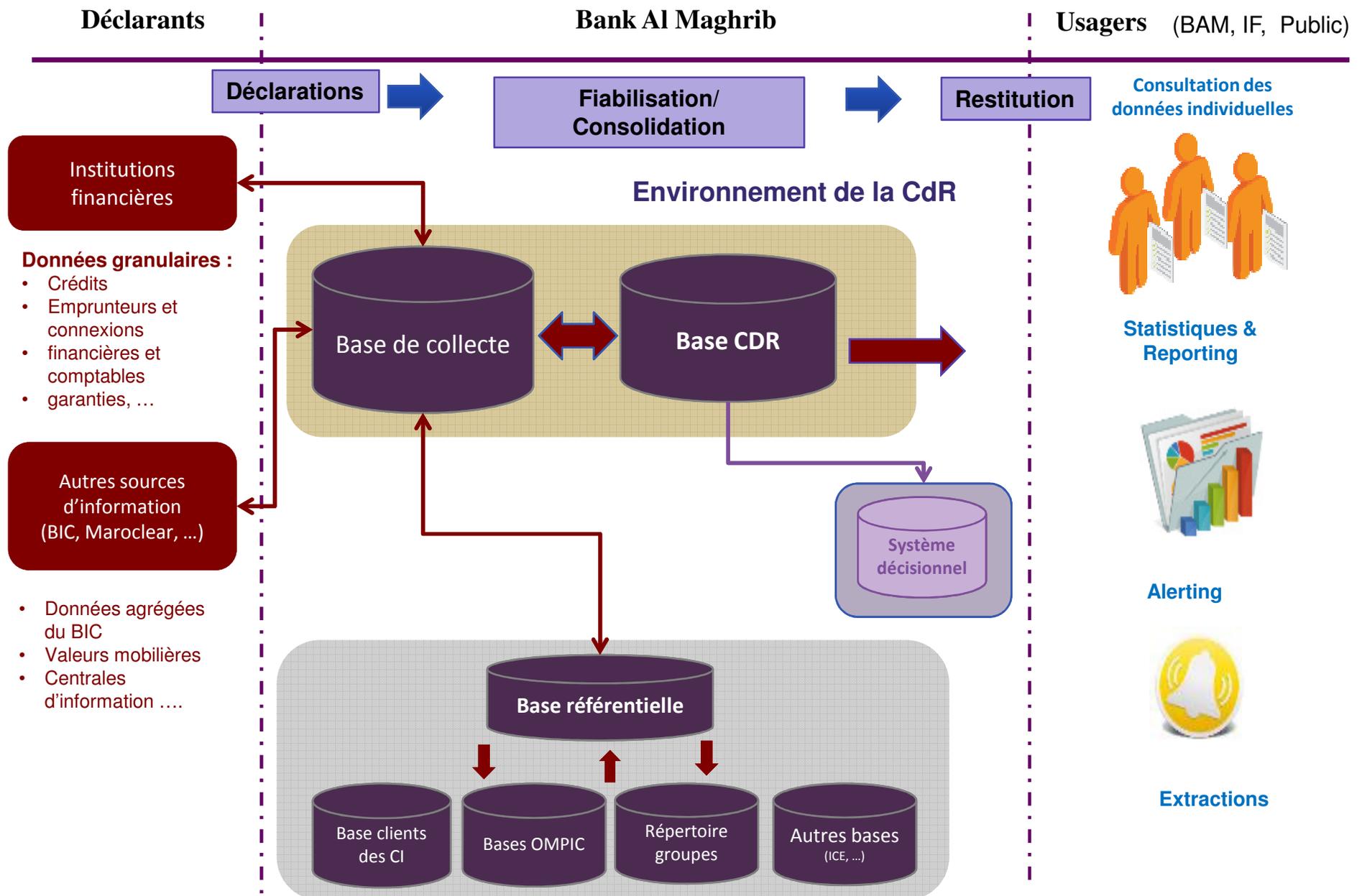


1 Centrale des Risques

Entités supervisées et <u>non-supervisées</u> (Sans seuil – inclusion financière)	Entités supervisées (Avec seuil - contrôl risque systémique)
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Banques</li><li>2. IMFs</li><li>3. Société tel. Mobile</li><li>4. Grands facturiers</li><li>5. Société financières</li><li>6. Credit consommations</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Clients <u>internes</u><ul style="list-style-type: none"><li>- Supervision bancaire</li><li>- Politique monétaire / stabilité monétaire</li><li>- Statistiques</li><li>- Etudes, recherches</li></ul></li><li>2. Clients externes: Entités Supervisées (services pour Grands Risques / portefeuilles / <u>prévention</u>)</li></ol>

**CdR = Base de données unique, dynamique, cohérente, pour toutes le fonctions de BAMs**

# PRÉSENTATION DE LA CIBLE - SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT



# PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS DE LA CDR

---

La CdR sera une source importante des données pour les entités de BAM et ce au travers :

## Consultation

Expositions des emprunteurs et groupes économiques recensés dans la base

## Services d'alerte

Sur les détériorations des expositions les plus significatives sur la base de listes des emprunteurs répondant à des facteurs de risques prédéfinis

## Statistiques

- Données agrégées et ratios à calculer (tout le système bancaire /Entité Supervisée )
- Tendance de détérioration du portefeuille de crédit
- Concentration des risques
- Reclassification du portefeuille de crédit
- Classification géo-sectorielle des emprunteurs

## Extractions

Sous divers formats et fonctions de « querying ».

## Accès et consultation externe

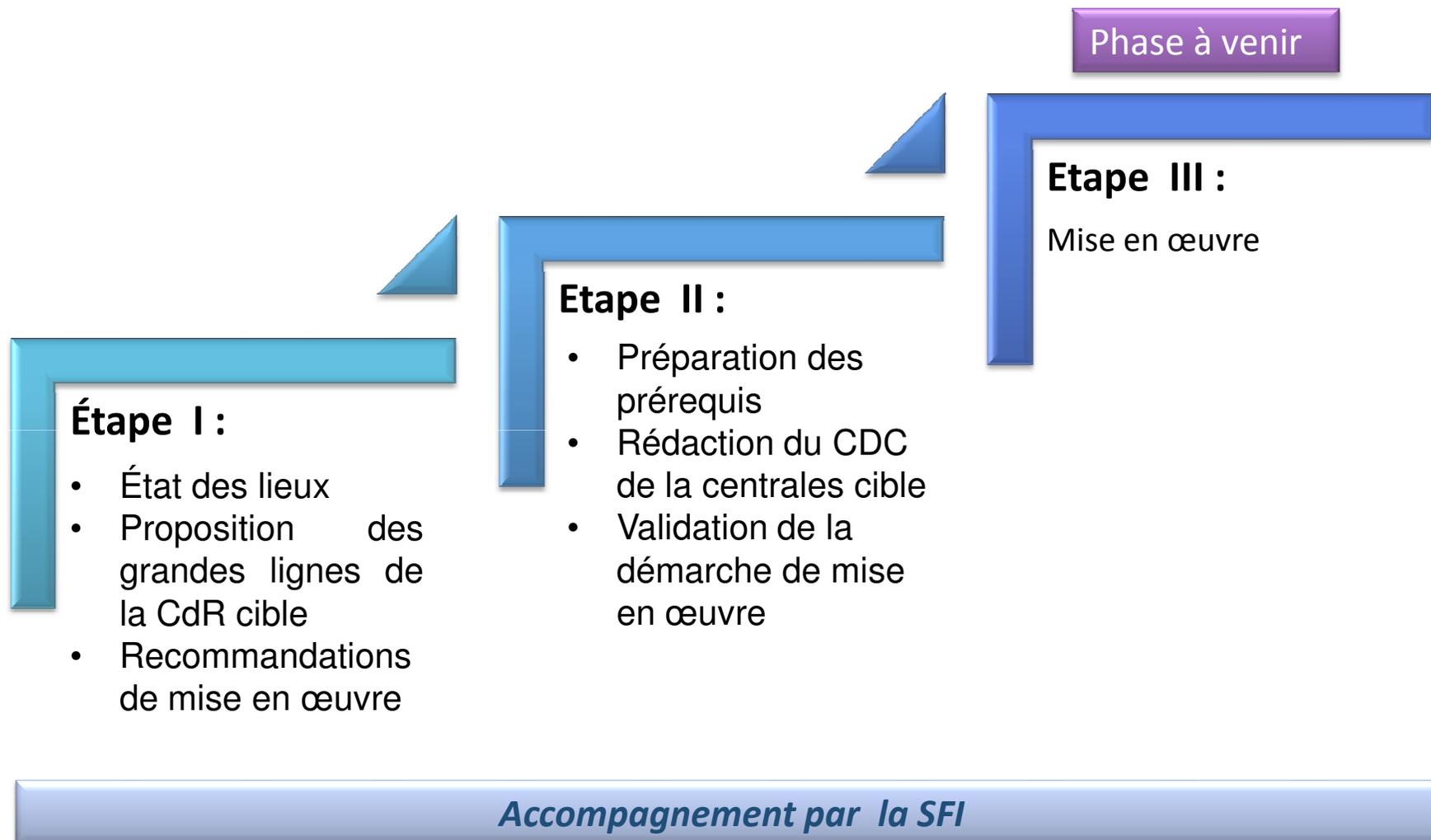
Entités supervisées : flux de retour personnalisé  
Grand Public : Reporting Officiel, portail dédié

# MODÈLE DE DONNÉES CIBLE

- Appliquer une approche par contrat aux déclarations
- Appliquer un modèle des données permettant d'intégrer les diverses typologies d'information (emprunteur, contrat, exposition, risque, comptable, prudentielle, atténuation) dans la même plateforme
- Validation du modèle par les institutions déclarantes

Typologie	Fréquence	Obligatoire vs Facultatif
Emprunteur	Premier reporting, sauf modification	Obligatoire, exception faite pour les données financières
Contrat	Premier reporting, sauf modification	Obligatoire
Exposition	Mensuelle	Obligatoire, exception faite pour les indicateurs LTV/LTI
Données comptables	Trimestrielle	Facultatif
Lien contrat- emprunteur	Mensuelle	Obligatoire
Garanties	Premier reporting, sauf modification	Obligatoire
Lien protection-instrument	Mensuelle	Obligatoire
Risque de contrepartie (PD, LGD)	Annuel	Facultatif
Défaut de la contrepartie	Mensuelle	Obligatoire

## LA DÉMARCHE DE MISE EN PLACE DE LA CDR



# LEÇONS TIRÉES ET PERSPECTIVES

---

- Rôle de la Banque centrale (moteur du changement)
- Le cadre légal et réglementaire (facilitateur)
- Le dialogue continu avec les entités supervisées
- Le renforcement des sources « officielles » d'informations pour fiabiliser et intégrer les données relatives aux entreprises
- La gouvernance des données : adoption d'une vision unique et cohérente d'acquisition des données et un processus continu de suivi de la qualité des données
- L'ouverture sur les nouvelles technologies et aux nouvelles sources de données

**Merci de votre  
attention !**

**f.louah@bkam.ma**

